

Que s'est-il passé cette semaine sur le secteur de la santé ?

Chez nos clients et nos prospects

Du mouvement chez Covéa

Source : *L'Argus de l'Assurance* - 14 décembre 2018

- Deux semaines après le départ de Philippe Maso y Guell Rivet, dirigeant de MMA, le groupe mutualiste Covéa annonce son remplaçant. Didier Bazzocchi, qui occupait jusqu'ici le poste de directeur général partenariats institutionnels chez Covéa, devient le nouveau directeur général de MMA.
- Agé de 62 ans, ingénieur diplômé de l'IAE de Paris, Didier Bazzocchi a notamment été directeur général de la Mutuelle Générale en 1999. Il a rejoint Covéa en 2008 où il avait été nommé en 2012 directeur général santé prévoyance du groupe avant de devenir, en janvier 2018, directeur général partenariats institutionnels.
- Le groupe Covéa a également annoncé la nomination de Pascale Soyeux au poste de directrice santé prévoyance de Covéa. Diplômée du CNAM en actuariat et de l'ESIAE Paris spécialité Banque-Assurance, Pascale Soyeux a notamment été directrice des Assurances Collectives et membre du comité exécutif de La Mutuelle Générale, avant de rejoindre Covéa en mars 2015 en tant que directrice des acceptations en réassurance et directrice technique au sein de la direction générale santé prévoyance.

Les organismes complémentaires investissent

Source : *L'Argus de l'Assurance* - 11 décembre 2018

- Dans le cadre de la digitalisation du groupe, Apicil, 4ème groupe de protection sociale en France, lance son propre fonds d'investissement « Insur-

tech Capital » à destination des assurtech. Ce fonds de 10 millions d'euros est géré par Odysseus Alternative Ventures.

- Le groupe Vyv, 1er groupe mutualiste en France, annonce également le lancement de « Vyv Invest », un outil commun d'investissement pour le développement de ses mutuelles. Alimenté à hauteur de 200 millions d'euros, ce fonds va permettre d'investir dans 6 domaines stratégiques : innovation, services, assurance, international, offre de soins et logement.

Transformation digitale : le groupe Vyv s'empare de la marque SeniorAdom

Source : *Frenchweb.fr* - 11 décembre 2018

- Le groupe Vyv acquiert KRG Corporate, leader des solutions de lien social et de prévention des risques à domicile ou en établissement pour les personnes fragiles, âgées ou handicapées, et de sa marque SeniorAdom.
- SenioAdom offre des solutions innovantes en téléassistance à destination des personnes fragiles. Son système intelligent de détecteurs connectés sans fil en réseau à un boîtier détecte automatiquement les chutes et malaises.
- Grâce à l'acquisition de KRG Corporate, présent sur le marché chinois, le groupe Vyv accélère son développement à l'international.

Sur nos domaines d'intervention...

PLFSS 2019 : Les députés LR et socialistes saisissent le Conseil Constitutionnel

AEF info - 11 décembre 2018

- Le PLFSS 2019 a été adopté par l'Assemblée nationale le 3 décembre 2018.
- Suite au vote, les députés Les Républicains ont saisi le Conseil constitutionnel. Ils remettent en cause le projet de loi et notamment 2 sujets : la revalorisation de 0,3 % des allocations familiales et des pensions

de retraite (article 68) qu'ils considèrent trop faible car sous-indexée par rapport à l'inflation et l'obligation pour les fabricants et distributeurs de proposer des offres labellisées 100% Santé (article 51) qu'ils considèrent anticonstitutionnelle.

- Les députés socialistes de la Gauche Démocrate et Républicaine, quant à eux, remettent en cause la constitutionnalité de l'ensemble du projet de loi dont 6 sujets en particulier : les exonérations sociales sur les heures supplémentaires, le coût **pour**

Sur nos domaines d'intervention...

les finances sociales, la modulation des sanctions en cas de travail dissimulé, la création d'un forfait expérimental de réorientation pour les urgences hospitalières, la désindexation de certaines prestations sociales et le mécanisme de recouvrement des indus des prestations sociales.

RAC 0 : l'arrêté sur l'optique est paru au Journal Officiel

Source: *L'Argus de l'Assurance* - 13 décembre 2018

- L'arrêté fixant les modalités de prise en charge des équipements d'optique médicale est paru au Journal Officiel du 13 décembre.
- Il définit la nouvelle nomenclature ainsi que les conditions de prise en charge des équipements (devis obligatoire, nombre de montures de classe A (RAC 0), remise d'une carte de vue, facture...).
- Les prix limites de vente et la base de remboursement de la Sécurité Sociale dans le cadre du panier RAC 0 seront définis dans des arrêtés ultérieurs.

- Pour rappel, l'optique est un des 3 domaines concernés par la réforme 100% Santé avec le dentaire et l'audio. Le panier 100% Santé optique sera mis en place à partir de janvier 2020.

RAC 0 : Agnès Buzyn réprimande à nouveau les mutuelles

Source: *L'Argus de l'Assurance* - 13 décembre 2018

- Le ministère des Solidarités et de la Santé a pris connaissance de courriers et d'appels émanant de Français concernant une hausse des cotisations en 2019 justifiée par la réforme 100% Santé.
- Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, lance une nouvelle pique aux OCAM et dénonce un « sabotage politique » de la réforme 100% Santé. Mme Buzyn affirme que les OCAM s'étaient engagés à ne pas augmenter leurs tarifs lors des négociations de la réforme avec les partenaires.

Pour la culture générale ...

La France, championne d'Europe des dépenses de protection sociale

Source: *AEF info* - 12 décembre 2018

- Selon les données d'Eurostat, l'office statistique de l'Union Européenne, en 2016 les dépenses de protection sociale dans l'UE se sont établies à 28% du PIB et à 34% en France, soit le taux le plus élevé d'Europe.

Prévoyance : les TPE et PME couvrent aussi les non-cadres

Source: *L'Argus de l'Assurance* - 11 décembre 2018

- Au contraire des cadres, la couverture prévoyance des non-cadres n'est pas obligatoire.
- Une étude menée par Adéis, groupement assurantiel de protection sociale, révèle que 85% des entreprises de moins de 500 salariés propose une couverture prévoyance aux non-cadres.
- Ce taux d'équipement a sensiblement augmenté depuis 2016 et la généralisation de la complémentaire santé.

Protection des données : réécriture de la loi « informatique et libertés »

Source : *AEF info* - 12 décembre 2018

- La ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a présenté en conseil des ministres, mercredi 12 décembre 2018, une ordonnance réécrivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978.
- L'ordonnance vise à mettre la loi française en conformité avec la législation européenne en matière de protection des données personnelles. Le texte apporte "les corrections formelles et les adaptations nécessaires à sa simplification et à sa cohérence", rapporte l'Élysée dans le compte rendu de la réunion.
- Cette ordonnance a été publiée au JO et entrera en vigueur au plus tard au 1er janvier 2019.



Pour la culture générale ...

Trophées de la femme et de la diversité dans l'assurance : Palmarès de la 7ème édition

Source : L'Argus de l'Assurance - 12 décembre 2018

- L'Argus de l'Assurance a décerné pour la 7e année consécutive ses Trophées de la Femme et de la Diversité dans l'assurance le 11 décembre.
- Cette 7ème édition, dont la marraine était Mercedes Erra, présidente exécutive d'Havas Worldwide et fondatrice de BETC, était soutenue par Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations.
- 11 trophées ont été remis sur les catégories suivantes : Femmes citoyenne, commerciale, digitale, dirigeante, expert métier, internationale, jeune talent, manager, risk manager, inspirante et le trophée des internautes.

Révision de Solvabilité 2 : le projet est jugé décevant et inapplicable par la France

Source : L'Argus de l'Assurance - 10 décembre 2018

- Dans le projet de révision de Solvabilité 2, la Commission européenne a introduit un choc en fonds propres allégé à 22% pour une nouvelle classe d'actions à long terme. L'objectif de cette révision est de faciliter la détention à long terme des actions.
- Le projet de Bruxelles est jugé décevant et inapplicable. Les critères d'éligibilité retenus sont, en effet, jugés beaucoup trop restrictifs pour pouvoir être appliqués.
- Dans ce contexte, la France et les Pays-Bas ont proposé une nouvelle révision appelée LTEIP, Long Term Equity Investment Portfolio, et réclament depuis plusieurs mois la création dans la formule standard d'une nouvelle classe d'actions choquée à 22%. Ils espèrent encore pouvoir faire amender le projet avant l'adoption définitive du règlement délégué.

